

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 23 novembre 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Danielle JUBAN

Convocation envoyée le 16/11/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 3

SCRUTIN :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Thierry FALCONNET
M. Jean-Claude GIRARD (pouvoir à Mme Danielle JUBAN)

Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Pierre PRIBETICH
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
Mme Céline TONOT (pouvoir à Mme Lydie Pfander-Meny)

OBJET : AFFAIRES GENERALES
Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des déléguations

Il est rappelé que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions légales, de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, dont l'EPFL est titulaire ou délégataire.

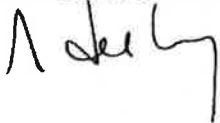
Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020, telles que listées en annexe.

La secrétaire de séance
Mme Danielle JUBAN



Signature numérique le 27/11/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20231123-DEL_2023_027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

Publication : 29/11/2023

Arrêté d'exercice du droit préemption urbain,

intervenu dans le cadre de la délégation à la Directrice

- Ensemble immobilier à usage d'habitation et commercial situé 21 boulevard Alexandre 1^{er} de Yougoslavie à Dijon - Arrêté du 26 octobre 2023 – Montant de la DIA 500 000 €, conforme à la DIA et aux Domaines
- Propriété bâtie située 26 rue Edmé Verniquet à Dijon – Arrêté du 26 octobre 2023 – Montant de la DIA 300 000 €, conforme à la DIA et aux Domaines